



RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Les ressources communautaires sont les dispositifs et les soutiens disponibles pour les enfants et les jeunes au sein de leur communauté, y compris l'éducation et la formation, le logement, les soins de santé, les services aux enfants et aux familles, ainsi que les activités culturelles et récréatives.

INDICATEURS CLÉS :

- Participation à des activités récréatives
- Accès aux services de garde
- Inscriptions scolaires

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

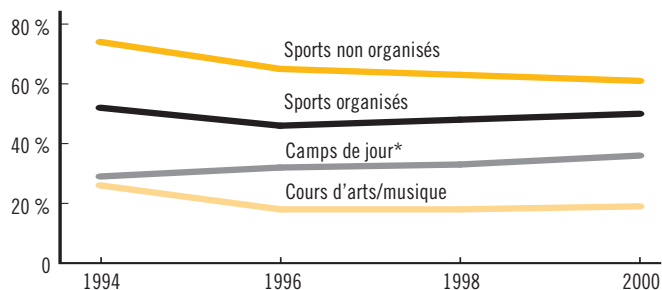
À l'aide de données de l'ELNEJ, le *Progrès* fait le suivi de la participation des enfants et des jeunes à des activités récréatives. Les changements de taux entre 1996 et 2000 étaient inégaux, à une exception près – les enfants pauvres continuent de manquer d'accès aux activités récréatives. Quel que soit le type d'activité, les enfants de familles à faible revenu participaient moins aux loisirs que ceux des familles à revenu supérieur.

De 1994 à 2000, la participation des jeunes enfants (de 4 à 9 ans) aux activités sportives a diminué, y compris dans les sports organisés de façon informelle, ainsi que leur participation aux arts et à la musique. La participation aux camps de jour a un peu augmenté. Chez les jeunes de 10 à 13 ans, la participation aux sports et aux activités d'arts, de théâtre ou de musique a aussi diminué, tandis que leur participation à des clubs est restée relativement stable.

Enfants handicapés

Selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, près de deux enfants handicapés d'âge scolaire sur cinq ne pouvaient pas participer à des activités sociales ou récréatives en 2001 en raison de leur incapacité. La probabilité d'être laissé à l'écart augmentait considérablement avec la gravité de l'incapacité : 21% des enfants avec une incapacité légère, 30% de ceux avec une incapacité modérée, 49% de ceux avec une incapacité grave et 74% de ceux avec une incapacité très grave ne pouvaient pas participer à des activités de loisirs.

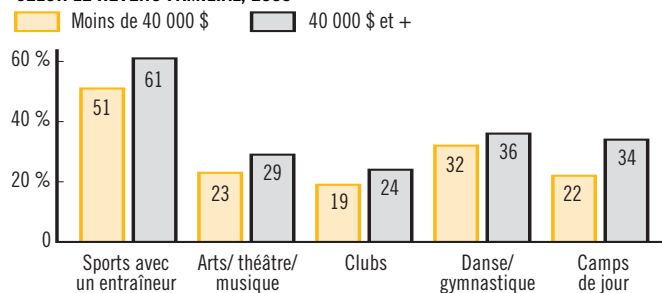
TENDANCES DE PARTICIPATION HEBDOMADAIRE DES ENFANTS DE 4 À 9 ANS



* Enfants de 6 à 9 ans

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, ELNEJ 1994, 1996, 1998 et 2000.

PARTICIPATION HEBDOMADAIRE DES JEUNES DE 10 À 15 ANS, SELON LE REVENU FAMILIAL, 2000



Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, ELNEJ 2000.

De nombreuses raisons ont été données :

- Pas de structures disponibles localement (21%);
- Structures inaccessibles (10%);
- Pas de transports accessibles pour les amener aux structures (14%);
- Activités trop chères (34%);
- Enfant incapable physiquement de participer (55%);
- Pas d'assistant sur place pour aider l'enfant (54%);
- Manque de l'appareil ou accessoire nécessaire (15%).

Avantages des activités récréatives

Tous les enfants et les jeunes devraient avoir le droit de participer à des activités récréatives. Les avantages sont de taille :

- Elles apportent des avantages physiques comme une meilleure musculature, densité des os; améliorent la condition motrice et la capacité d'aérobie; réduisent l'obésité chez les enfants; facilitent une meilleure santé et croissance en général.
- Aident à développer les aptitudes motrices et cognitives.
- Améliorent la santé mentale.
- Améliorent l'estime de soi et l'idée qu'on se fait de soi.
- Réduisent le comportement antisocial et criminel.
- Aident à développer des compétences de leadership et sociales; encouragent la coopération et le partage; renforcent la créativité; encouragent la participation à la vie communautaire.
- Améliorent le rendement scolaire.

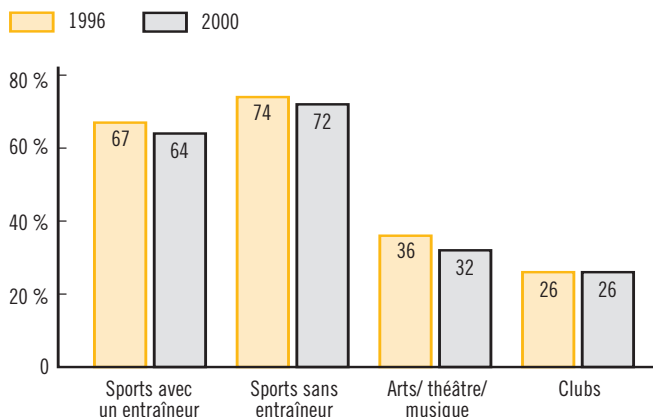
Dépenses en activités récréatives

De 1993 à 2003, les investissements par les gouvernements municipaux dans les activités récréatives et culturelles ont eu une tendance à la baisse à la fin des années 1990, suivis d'une hausse dans le nouveau millénaire. Les dépenses par les gouvernements locaux ont chuté de 185 \$ par personne en 1993 à 177 \$ en 1997-1998, puis ont augmenté à 198 \$ en 2003.

INDICATEURS CLÉS

PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

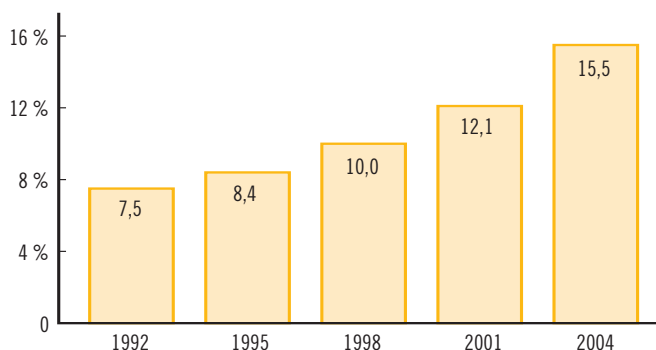
% DE JEUNES (10 À 13 ANS) QUI PARTICIPAIENT AU MOINS UNE FOIS PAR SEMAINE À :



Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, ELNEJ 1996, 1998 et 2000.

TENDANCES DES SERVICES DE GARDE

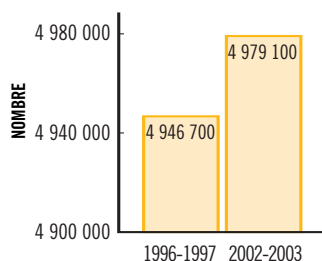
% D'ENFANTS (0 À 12 ANS) POUR QUI IL Y A DES PLACES EN SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS



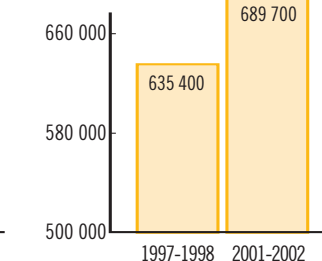
Source : Martha Friendly and Jane Beach. Early Childhood Education and Care in Canada, 2004. Childcare Resource and Research Unit, University of Toronto, 2005.

EFFECTIFS SCOLAIRES

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES ET SECONDAIRES PUBLIQUES



UNIVERSITÉ 1^{ER} CYCLE



Source : Statistique Canada. Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, Cat. No. 81-595 MIF2004022, et Le Quotidien, 30 juillet 2004.



SERVICES DE GARDE ET D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Afin que les parents puissent participer à la main d'œuvre ou poursuivre leurs études, ils ont besoin d'avoir accès à des services de garde fiables et de bonne qualité pour leurs jeunes enfants. Il est bien reconnu que les services de garde et d'éducation de la petite enfance de bonne qualité aident à l'épanouissement sain des enfants et contribuent à leurs chances dans la vie – que ce soit pour leur rendement scolaire, leur santé ou leur indépendance. On peut trouver certaines données sur le nombre de places en services de garde au Canada et sur les modes de garde choisis par les parents, par contre il y a beaucoup moins d'information sur la qualité des services de garde.

Depuis 1994, il y a eu une augmentation considérable du recours aux services de garde dans chaque province. L'utilisation des services de garde variait selon les provinces en 2002, d'un faible taux de 42% en Alberta, à un taux élevé de 66% au Québec.

Plus de la moitié (53%) des enfants de six mois à cinq ans étaient dans un certain type de services de garde en 2002 – en hausse par rapport à 42% en 1994. Cinquante deux pour cent des enfants de six mois à trois ans étaient en services de garde, ainsi que 54% des enfants de 4 et 5 ans.

SERVICES DE GARDE DANS LES PROVINCES

% D'ENFANTS DE 6 MOIS À 5 ANS EN SERVICES DE GARDE

	1994	2002	% D'AUGMENTATION 1994 À 2002
T-N et LAB	36	51	42
Î-P-É	42	63	50
N-É	39	53	36
N-B	39	56	44
QUÉ	44	66	50
ONT	44	50	14
MAN	42	52	24
SASK	45	54	20
ALB	39	42	8
C-B	36	48	33

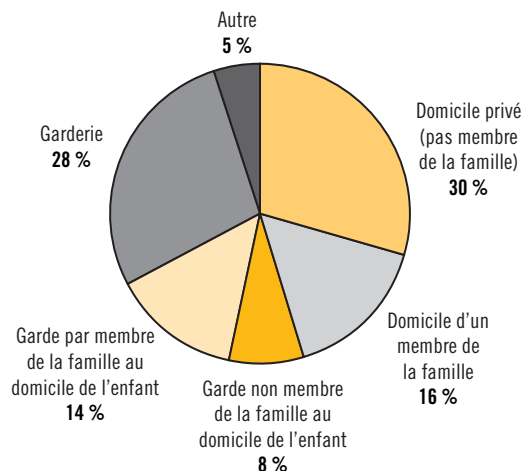
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, de Statistique Canada, et Le Quotidien, 7 février 2005 de Statistique Canada.

Les deux modes les plus courants de services de garde en 2002 étaient les garderies et la garde au domicile d'une personne qui n'était pas membre de la famille. La proportion d'enfants en garderies a augmenté de 19% en 1994 à 28% en 2002, et pour les services de garde au domicile d'une personne pas membre de la famille, la proportion a baissé de 44% à 30%. Sur une période d'un an, 17% des familles ont dû changer leur principal mode de garde au moins une fois. Les enfants dans les familles à faible revenu étaient plus susceptibles d'utiliser des services en garderie et ceux des familles à revenu élevé avaient plus tendance à être gardés au domicile d'une personne pas membre de la famille.



MODES DE SERVICES DE GARDE, 2002

PRINCIPAUX MODES DE GARDE POUR LES ENFANTS DE 6 MOIS À 5 ANS



Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, ELNEJ 2002

Disponibilité des services de garde

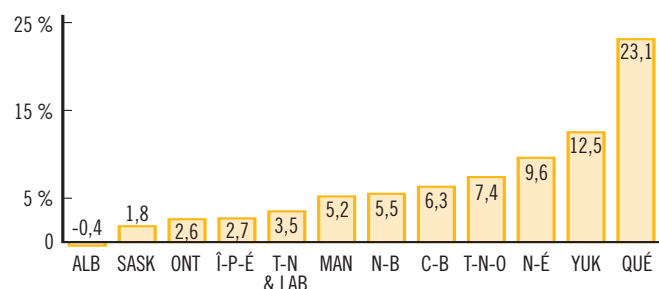
En 2004, il n'y avait des places en service de garde réglementé seulement que pour 15,5% des enfants canadiens de 12 ans ou moins. Cela représentait une amélioration par rapport à 1992 (7,5%) et une hausse depuis 2001 (12,1%). La proportion d'enfants en service de garde réglementé variait à travers le pays, passant de 4,9% en Saskatchewan à 30% au Québec.

L'apport de places en service de garde réglementé a doublé de 1992 à 2004 (745 254 places). La croissance a été la plus forte entre 2001 et 2004 lorsque qu'environ 151 000 nouvelles places ont été créées. Plus de la moitié (87 000) de ces nouvelles places ont été créées au Québec, qui avait 43% de toutes les places en service de garde réglementé en 2004, en hausse par rapport aux 40% de 2001.

L'apport de places en service de garde réglementé est irrégulier. Les données de 2003-2004 montrent que dans trois provinces et territoires, davantage de garderies ont fermé que celles qui ont été ouvertes. Dans quatre autres provinces, le ratio de garderies qui ont été fermées par rapport à celles qui ont été ouvertes était de 40% ou plus. En Nouvelle-Écosse, par exemple, 28 nouveaux permis ont été émis, mais 24 garderies ont fermé – avec un taux de fermeture de 86%. En Ontario, il y a eu 349 nouveaux permis et 256 fermetures de garderies, avec un taux de fermeture de 73%.

% DE CHANGEMENT DE DISPONIBILITÉ DES SERVICES DE GARDE, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE, 1992 À 2004

% D'ENFANTS POUR LESQUELS UNE PLACE EN SERVICE DE GARDE RÉGLEMENTÉ ÉTAIT DISPONIBLE



Source : Martha Friendly et Jane Beach. Early Childhood Education and Care in Canada, 2004. Childcare Resource and Research Unit, Université de Toronto, 2005.

Depuis 2001, seulement deux provinces ont augmenté le niveau de revenu qu'une famille peut avoir pour être encore admissible à une subvention pour services de garde. Beaucoup de provinces n'ont pas changé leurs niveaux d'admissibilité depuis 1995 ou même avant. En général, quand les niveaux d'admissibilité montent, moins de familles ont droit aux subventions pour services de garde.

NIVEAUX D'ADMISSIBILITÉ POUR SUBVENTION TOTALE DES SERVICES DE GARDE, PAR PROVINCE ET TERRITOIRE

REVENU NET, FAMILLE MONOPARENTALE AVEC UN ENFANT

	1992	2001	2003-2004*
T-N & LAB	9 960 \$	14 160 \$	14 160 \$
Î-P-É	10 080 \$	13 440 \$	13 440 \$
N-É	16 500 \$	16 812 \$	16 800 \$
N-B	11 664 \$	15 000 \$	15 000 \$
QUÉ	12 000 \$	n.d.	n.d.
ONT	n.d.	n.d.	n.d.
MAN	13 787 \$	13 787 \$	13 787 \$
SASK	19 668 \$	19 668 \$	19 800 \$
ALB	18 710 \$	20 520 \$	28 080 \$
C-B	18 756 \$	18 984 \$	16 764 \$
T-N-O	n.d.	n.d.	n.d.
NUN	n.d.	n.d.	n.d.
YUK	17 772 \$	20 424 \$	20 424 \$

Notes :

*Au 31 mars 2004

Revenu net non ajusté au taux d'inflation.

Le Québec fournit des services de garde financés publiquement au lieu de subventions pour familles sélectionnées.

Les municipalités d'Ontario déterminent les niveaux d'admissibilité d'après un barème provincial en fonction des besoins dans lequel le revenu n'est qu'un facteur.

Pas d'information disponible pour l'ensemble de la province.

La Saskatchewan détermine l'admissibilité pour les subventions d'après le revenu brut.

Les Territoires du Nord-Ouest utilisent un barème en fonction des besoins dans lequel le revenu n'est qu'un facteur. Pas d'information disponible pour l'ensemble du territoire.

Le Nunavut utilise un barème en fonction des besoins dans lequel le revenu n'est qu'un facteur. Pas d'information disponible pour l'ensemble du territoire.

Source : Martha Friendly et Jane Beach. Early Childhood Education and Care in Canada, 2004. Childcare Resource and Research Unit, Université de Toronto, 2005.

Malheureusement, il n'y a pas de statistiques comparables sur les tarifs de services de garde entre les provinces et territoires ou au fil des ans. La plus récente information disponible pour l'ensemble du Canada date d'une étude de 1998 «You Bet I Care!». Dans deux provinces, les tarifs pour les places en service de garde réglementé sont déterminés par le gouvernement : au Québec, les parents paient 7 \$ par jour par enfant de tout âge; au Manitoba, le gouvernement a établi des tarifs maximum selon les âges (en 2003-2004, par exemple, c'était 18,80 \$ par jour pour les enfants de 2 à 5 ans).

Les dépenses totales provinciales et territoriales pour les services de garde réglementés ont augmenté de 762 millions de dollars en 1992 à 2,4 milliards de dollars en 2004. Le Québec représentait 65% de ces dépenses (1,56 milliard), en hausse par rapport à 58% en 2001. De 2001 à 2004, le Québec a augmenté ses dépenses pour les services de garde de 468 millions de dollars, tandis que le reste du Canada a dépensé 44 millions de dollars de plus.

De 1992 à 2004, les allocations provinciales et territoriales pour les services de garde réglementés sont allées d'une augmentation de 11 fois plus au Québec à une diminution de 20% en Alberta. Depuis 2001, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Nunavut ont réduit leurs

allocations pour les services de garde réglementés, et les augmentations dans plusieurs autres provinces et territoires ont été faibles avec un financement fluctuant. Seulement Terre-Neuve & Labrador, le Québec et la Saskatchewan ont régulièrement augmenté leurs allocations pour les services de garde réglementés.

Les services de garde en garderies sans but lucratif – y compris certains centres de garde administrés publiquement en Ontario et au Québec – représentaient 80% des places disponibles au Canada en 2004, en hausse par rapport à 70% des places en 1992 et 77% en 2001. Il y avait d'énormes variations entre les provinces. Par exemple, 88% des places en service de garde réglementé au Québec en 2004 étaient des garderies sans but lucratif, par rapport à seulement 27% des places à Terre-Neuve & Labrador. De 2001 à 2004, le nombre de places dans des garderies à but lucratif en Ontario a vu une croissance de plus de trois fois le taux des places dans des garderies sans but lucratif.

% DE TOUTES LES PLACES EN SERVICE DE GARDE RÉGLEMENTÉ DANS DES GARDERIES SANS BUT LUCRATIF

	1992	2001	2004
T-N & LAB	22	36	27
Î-P-É	65	54	30
N-É	60	57	55
N-B	57	n.d.	30
QUÉ	82	86	88
ONT	76	83	78
MAN	90	92	92
SASK	94	99	100
ALB	35	44	46
C-B	61	58	n.d.
T-N-O	83	100	100
NUN	n.d.	400	100
YUK	86	73	74

Source : Martha Friendly et Jane Beach. Early Childhood Education and Care in Canada, 2004. Childcare Resource and Research Unit, Université de Toronto, 2005.

LES SERVICES DE GARDE POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS

Environ trois enfants handicapés sur dix – 54 330 enfants de moins de 15 ans – étaient dans un certain type de services de garde en 2001. Les enfants préscolaires de moins de cinq ans étaient les plus susceptibles d'être en services de garde (56% des enfants handicapés), tandis que 38% des enfants de 5 à 9 ans et 17% de ceux de 10 à 14 ans étaient dans un certain mode de garde.

Les enfants avec des incapacités plus graves, particulièrement les enfants d'âge scolaire, avaient le plus tendance à être dans un certain mode de garde. Parmi les enfants de 5 à 14 ans, 35% de ceux avec des incapacités très graves, 29% avec des incapacités graves, 27% avec des incapacités modérées, et 18% avec des incapacités légères étaient dans un certain type de services de garde en 2001. Ceux avec les incapacités les plus graves avaient plus tendance à être dans plus d'un type de services de garde.

Pour les enfants préscolaires handicapés, les variations étaient moins prononcées. Ceux qui avaient des incapacités graves ou très graves étaient un peu plus susceptibles d'être en services de garde que ceux avec des incapacités modérées ou légères (58% par rapport à 56%). Ils avaient toutefois plus tendance à avoir deux types ou plus de services de garde : 19% par rapport à 14%.

CHANGEMENTS DANS L'EMPLOI PARENTAL POUR S'OCCUPER D'UN ENFANT HANDICAPÉ, SELON LA GRAVITÉ DE L'INCAPACITÉ, 2001

	ENFANT DE MOINS DE 5 ANS		ENFANT DE 5 À 14 ANS			
	INCAPACITÉ LÉGÈRE À MODÉRÉE	INCAPACITÉ GRAVE À TRÈS GRAVE	INCAPACITÉ LÉGÈRE	INCAPACITÉ MODÉRÉE	INCAPACITÉ GRAVE	INCAPACITÉ TRÈS GRAVE
Parent quitte l'emploi	21 %	26 %	9 %	15 %	26 %	37 %
Parent change les horaires de travail	27 %	37 %	18 %	29 %	40 %	51 %
Parent refuse une promotion	14 %	25 %	8 %	14 %	24 %	31 %
Parent travaille moins d'heures	31 %	49 %	21 %	29 %	43 %	54 %

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001, de Statistique Canada.

Refus de services de garde

Il peut s'avérer très stressant pour n'importe quel parent de trouver des possibilités de services de garde, mais pour les parents d'enfants handicapés, cela peut être particulièrement frustrant : 16% ont dit qu'on leur avait refusé des services de garde à un moment donné en raison de l'incapacité de leur enfant. Environ 20% des enfants de moins de 15 ans dans les familles à faible revenu s'étaient fait refuser des services de garde à cause de leur incapacité, par rapport à 14% des enfants dans les familles à revenu plus élevé.

Parmi les enfants d'âge scolaire (5 à 14 ans), 39% de ceux avec des incapacités très graves s'étaient fait refuser des services de garde en 2001. De la même façon, 18% des enfants avec des incapacités graves, 9% de ceux avec des incapacités modérées et 4% de ceux avec des incapacités légères s'étaient fait refuser des services de garde à un moment donné en raison de leur incapacité. Parmi les enfants d'âge préscolaire, environ un enfant sur cinq avait été refusé, indépendamment du degré de gravité de l'incapacité.

Il n'est pas surprenant que cela ait un impact sur l'emploi parental. Dans l'ensemble, les familles de 55% de ces enfants ont dit que l'incapacité de leur enfant avait un impact sur leur emploi. Dans 39% des cas, l'emploi de la mère avait été affecté, pour 6% des enfants l'emploi du père avait été affecté, pour 8% des enfants l'emploi des deux parents avait été affecté, et pour 2% des enfants l'emploi d'un autre membre de la famille avait été affecté.

Afin de pouvoir s'occuper d'un enfant handicapé, beaucoup de parents quittent leur emploi ou modifient leurs arrangements de travail. Les parents des enfants les plus gravement handicapés étaient les plus susceptibles de travailler moins d'heures, de renoncer à des promotions ou des offres d'emploi, de changer leurs horaires de travail ou de complètement quitter le marché du travail.

Même si les parents d'enfants handicapés ont quitté le marché du travail afin de s'occuper de leur enfant, ils ont encore souvent besoin de services de garde supplémentaires pour pouvoir s'occuper des autres besoins de la famille. Parmi les parents de tous les enfants handicapés de 5 à 14 ans, 34% ont dit qu'ils avaient besoin de soutien pour leurs activités quotidiennes en raison de l'incapacité de leur enfant en 2001. Par exemple, 13% avaient besoin d'aide avec les travaux ménagers, 24% avaient besoin de services de garde pour pouvoir s'occuper des autres responsabilités familiales, et 31% avaient besoin de temps pour remplir d'autres activités personnelles. Les deux tiers de ceux qui avaient besoin de ce type de soutien ne le recevaient pas.

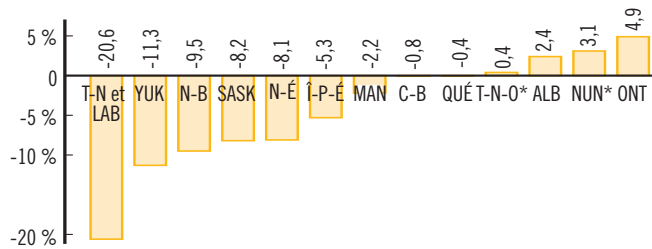
LES ÉCOLES

L'éducation est l'une des plus importantes ressources communautaires pour les enfants et les jeunes. L'école non seulement fournit un enseignement pédagogique, mais encore donne aux jeunes l'occasion de se développer socialement et émotionnellement.

De 1997 à 2003, les effectifs totaux au Canada dans les écoles élémentaires et secondaires ont augmenté légèrement, mais 9 provinces et territoires sur 13 ont vu une diminution. L'Ontario, l'Alberta, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest étaient l'exception, avec la plus grosse croissance en Ontario (4,9%) où les effectifs ont atteint plus de deux millions d'élèves.

Les effectifs scolaires sont en général liés aux tendances démographiques, comme la tendance à avoir des familles moins nombreuses. En Ontario, l'augmentation des effectifs pourrait s'expliquer par la plus grande proportion de familles immigrantes. À Terre-Neuve-et-Labrador, qui a vu une baisse de 21% des effectifs pendant cette période de six ans, la diminution pourrait s'expliquer par une perte migratoire hors de la province. Les autres provinces de l'Atlantique ont toutes cité des diminutions de 5% ou plus de leurs effectifs.

CHANGEMENT DES EFFECTIFS SCOLAIRES TOTAUX, 1997 À 2003



Note : Les données pour les Territoires du Nord-Ouest sont de 1999-2000 à 2002-2003 et pour Nunavut, de 2000-2001 à 2002-2003.

Source : Statistique Canada. Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires. Cat. No. 81-595 MIF2004022.

Les écoles privées

De 1995 à 2000, les effectifs des écoles publiques au Canada ont augmenté de moins de 1%. Dans la même période, les effectifs des écoles privées ont augmenté de 15%. En 2000, on comptait 312 400 élèves dans les écoles privées – 6% de tous les élèves du cours élémentaire et du secondaire. La plus grosse augmentation des effectifs en école privée s'est faite à Terre-Neuve-et-Labrador, avec une hausse de 79%, suivie de l'Ontario avec une hausse de 34%, et de la Colombie-Britannique avec 19%. Au Nouveau-Brunswick, les effectifs des écoles privées ont diminué de 6% et au Québec, de 1%.

Croissance des dépenses pour l'éducation

Les dépenses pour l'éducation ont augmenté plus vite que le taux d'inflation. En 1997, le Canada avait dépensé 6 672 \$ par élève et en 2003, ce chiffre était monté à 7 946 \$ – soit une augmentation de 19%. L'inflation au cours de cette période n'avait progressé que de 12%. L'Ontario était la seule province où les dépenses totales par élève avaient augmenté à un taux inférieur au taux d'inflation.

L'éducation dans les territoires du Nord coûte cher. En 2003, le coût par élève était le plus élevé au Yukon (14 300 \$), avec une hausse de 26% depuis 1996. C'est dans les provinces de l'Atlantique que les dépenses étaient les plus basses, la Nouvelle-Écosse ayant le plus bas coût d'éducation par élève en 2003 (6 402 \$). L'Île du Prince-Édouard suivait de près (7 038 \$), puis Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick, chacune de ces provinces dépensant environ 7 300 \$ par élève.

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS

La grande majorité (96%) des enfants handicapés de 5 à 14 ans vont à l'école. Parmi ceux-ci, 65,1% vont à une école régulière, 26,1% vont à une école régulière avec des classes d'éducation spéciale, 6,4% vont à une école d'éducation spéciale, et 2,3% vont à un autre type d'école. Parmi ceux qui vont à une école régulière, 62,4% sont dans des classes régulières, 29,1% ont un mélange de classes régulières et d'éducation spéciale et 8,5% ne vont qu'à des classes d'éducation spéciale.

Services d'éducation spéciale

C'est quand on essaye d'avoir accès à des services d'éducation spéciale qu'on se rend compte qu'il y a des problèmes dans le système scolaire. Près d'un tiers (31%) de tous les enfants handicapés ont du mal à obtenir les services d'éducation spéciale dont ils ont besoin. En 2001, les enfants plus âgés (10 à 14 ans) avaient un peu plus tendance que les plus jeunes (5 à 9 ans) à avoir des difficultés dans ce domaine : 33% par rapport à 29%.

Ce sont les enfants qui ont les incapacités plus graves qui ont le plus de mal à avoir accès aux services d'éducation spéciale. Plus de la moitié (53%) des élèves avec des incapacités très graves, 42% de ceux avec des incapacités graves, 32% de ceux avec des incapacités modérées et 11% de ceux avec des incapacités légères avaient des problèmes en 2001 pour obtenir les services nécessaires.

La grande majorité des parents (82%) ont cité «le manque de personnel ou des services d'éducation spéciale insuffisants» comme raison de ces difficultés. Il y avait aussi des problèmes pour faire tester les enfants

(51%), et des problèmes de communications avec l'école de l'enfant (48%). La plupart des parents ont cité de multiples raisons pour les difficultés à avoir accès à des services d'éducation spéciale pour leur enfant.

Le manque de personnel d'éducation spéciale dans les écoles affecte de la même façon les enfants de tous les âges et des deux sexes. Cela avait plus tendance à affecter les enfants avec les incapacités les plus graves.

Il était plus difficile de faire tester un enfant afin d'avoir droit aux services d'éducation spéciale quand c'était des filles, des enfants plus âgés et des enfants pauvres que pour les autres enfants. Cela représentait un peu moins un problème dans le cas d'enfants très gravement handicapés.

Les problèmes de communications avec l'école de l'enfant posaient aussi des difficultés d'accès aux services d'éducation spéciale. Il n'y avait que très peu de différences selon le degré de gravité ou selon le sexe, mais les enfants plus âgés étaient plus susceptibles de faire face à ce problème que les plus jeunes. Les parents avec un faible revenu avaient beaucoup plus tendance à citer des problèmes de communications avec l'école : 62% par rapport à 43% des autres parents.

De quels soutiens ont-ils besoin?

Environ 70% des enfants handicapés (102 950 enfants de 5 à 14 ans) avaient besoin de soutiens personnels à l'école, par exemple des appareils ou accessoires, ou des services liés à leur éducation comme de l'équipement enregistreur, des amplificateurs, des ordinateurs en braille, des tuteurs, des aides pour prendre des notes etc. En 2001, la majorité (74%) avaient leurs besoins totalement remplis, 19% avaient des besoins partiellement non comblés et 7% n'avaient pas leurs besoins comblés du tout.

Une petite proportion (7%) ont besoin de modifications dans la construction, comme des rampes d'accès, des portes s'ouvrant automatiquement, des ascenseurs, ou des toilettes accessibles à l'école. Parmi ces enfants, 77% avaient leurs besoins totalement remplis, 11% avaient des besoins partiellement non comblés et 12% n'avaient pas leurs besoins comblés du tout.

Gravité de l'incapacité : Statistique Canada a établi un indice pour mesurer la gravité de l'incapacité basée sur l'intensité et la fréquence des limitations d'activités signalées. Pour les enfants de 5 à 14 ans, la gravité est classée en quatre groupes : légère, modérée, grave et très grave. Pour les enfants de moins de cinq ans, la gravité est divisée en deux groupes : légère à modérée, et grave à très grave.

DIFFICULTÉS D'ACCÈS À DES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE, 2001

RAISONS CITÉES PAR LES PARENTS	ENFANTS HANDICAPÉS					
	5 À 9 ANS		10 À 14 ANS		5 À 14 ANS	
			GARÇONS	FILLES	PAUVRES	NON-PAUVRES
Services non disponibles localement	37 %	47 %	45 %	38 %	38 %	43 %
Manque de personnel d'éducation spéciale	82 %	83 %	82 %	83 %	80 %	84 %
Problèmes de communications avec l'école	41 %	52 %	48 %	47 %	62 %	43 %
Difficultés à faire tester l'enfant	48 %	53 %	49 %	56 %	57 %	50 %
Autre raison	36 %	43 %	40 %	39 %	35 %	42 %

Note : Possibilité de citer de multiples raisons; catégories non mutuellement exclusives.

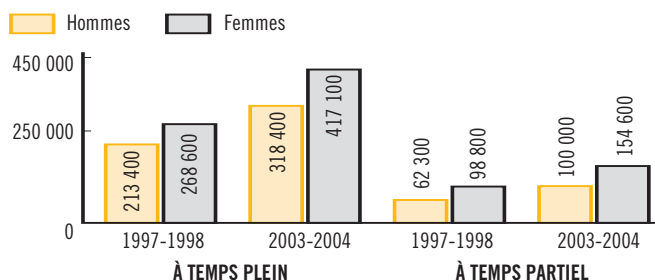
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités, 2001, de Statistique Canada.



TENDANCES DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Les effectifs des universités et collèges ont augmenté. De 1997-1998 à 2001-2002, le nombre d'étudiants inscrits dans des programmes du premier degré a augmenté de 20%. La plus grande hausse a eu lieu chez les étudiants à temps plein, dont les effectifs se sont accrus de 573 100 à 735 600 pendant cette période (28%). Les effectifs à temps plein chez les femmes ont augmenté de 33% et de 22% chez les hommes.

INSCRIPTIONS DES ÉTUDIANTS DU PREMIER CYCLE À L'UNIVERSITÉ

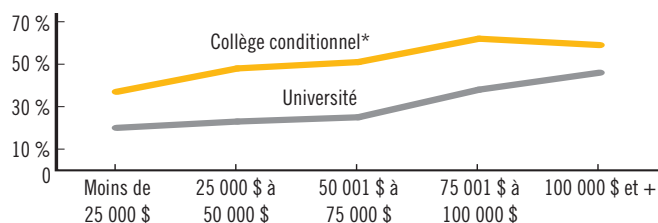


Source : Statistique Canada. Le Quotidien, 11 octobre 2005.

Ce qui n'est pas étonnant, les jeunes des familles à revenu élevé ont beaucoup plus tendance à s'inscrire à l'université que ceux des familles à faible revenu. Selon une enquête de Statistique Canada, en 2001, les jeunes de familles avec un revenu annuel de 100 000 \$ ou plus allaient deux fois plus à l'université que les jeunes de familles avec un revenu inférieur à 25 000 \$. Environ 46% des jeunes de 18 à 24 ans de familles à revenu élevé avaient terminé ou suivaient des études universitaires, par rapport à 20% des jeunes de familles à faible revenu. Cet écart de participation aux études universitaires n'a pas beaucoup changé de 1993 à 2001.

L'écart de participation en fonction du revenu familial était beaucoup plus petit chez les étudiants de collège. Cependant, parmi les étudiants de 18 à 24 ans qui allaient au collège mais pas à l'université, l'écart s'élargissait.

% DE JEUNES (18 À 24 ANS) AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES, SELON LE REVENU FAMILIAL ANNUEL, 2001



* Participation au collège/ pas inscrit ou terminé l'université

Source : Statistique Canada, Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990? Cat. No. 243 (11F0019MIF2005243), 2005.

Frais de scolarité

Les étudiants universitaires ont subi une autre augmentation des tarifs de cours en 2005-2006. La moyenne des frais de scolarité s'élevait à 4 214 \$, en hausse par rapport à 4 140 \$ en 2004-2005. Les tarifs ont presque triplé depuis 1990-1991, et ils ont augmenté de 22% depuis 2000-2001.

De 1990-1991 à 2003-2004, la moyenne des frais de scolarité a augmenté plus vite que le taux d'inflation. Au cours de cette période, ils ont augmenté à un taux annuel moyen de 8% – soit quatre fois le taux moyen d'inflation (1,9%) tel que mesuré par l'Indice des prix à la consommation.

En 2005-2006, les frais de scolarité ont augmenté dans huit provinces. Au Québec, en Ontario et au Manitoba, les augmentations ont été d'environ 1% ou moins. Les tarifs sont restés les mêmes à Terre-Neuve-et-Labrador et en Saskatchewan. Les augmentations les plus fortes ont eu lieu dans les provinces de l'Atlantique : au Nouveau-Brunswick (6,7%), à l'Île du Prince-Édouard (6,2%) et en Nouvelle-Écosse (4,6%). À Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et au Manitoba, les frais de scolarité se situaient sous la moyenne nationale. Au Québec les étudiants du premier cycle paient les plus bas tarifs au Canada à la suite du gel des tarifs qui a gardé les taux à moins de la moitié de la moyenne nationale depuis la fin des années 1990. La Nouvelle-Écosse avait les tarifs les plus élevés, avec une moyenne pour les tarifs du premier cycle de 6 281 \$. En Colombie-Britannique, les tarifs ont augmenté de 88% depuis 2000-2001, alors qu'ils ont baissé de 22,7% à Terre-Neuve-et-Labrador.

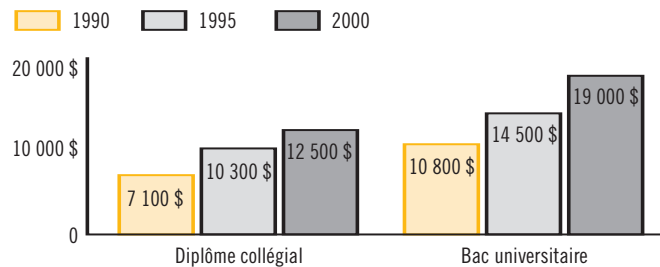
En plus des tarifs de cours, les étudiants doivent aussi payer d'autres frais obligatoires, comme pour les activités récréatives et les sports, les services de santé pour étudiants, les associations étudiantes et d'autres services pour les étudiants à temps plein. Ces frais sont en général exempts des politiques provinciales sur les frais de scolarité. Pour les étudiants du premier cycle, ces frais s'élèvent en moyenne à 12,6% de l'ensemble des frais de scolarité que les étudiants doivent payer à l'établissement. Au niveau national, ces frais supplémentaires ont augmenté de 3,5% de 2004-2005 à 2005-2006.

Dette étudiante

Avec l'augmentation des frais de scolarité, les étudiants ont besoin de davantage d'aide financière. Selon une enquête de 2002, 26% des étudiants postsecondaires de 18 à 24 ans avaient eu recours à des prêts étudiants du gouvernement pour financer leur année scolaire. Les prêts du gouvernement étaient la principale source d'emprunt chez les étudiants du premier cycle. De 1990 à 2000, la dette moyenne accumulée par les diplômés au niveau du Bac avait augmenté de 78%. Depuis 1995 seulement, la dette moyenne étudiante a augmenté de 30%. La dette moyenne était plus faible chez les étudiants de collèges, mais elle a aussi augmenté.

Les étudiants doivent en général commencer à rembourser leurs prêts étudiants dans les six mois après avoir obtenu leur diplôme. Plusieurs facteurs affectent la capacité d'un étudiant de rembourser sa dette, y compris le montant dû, leur revenu d'emploi, les taux d'intérêt et les circonstances personnelles. Les étudiants de collège qui ont obtenu leur diplôme en 2000 et ont été capables de rembourser leur dette étudiante pour 2002 avaient un revenu moyen de 32 000 \$, par rapport à 25 800 \$ pour ceux qui n'avaient pas remboursé leur dette. Chez les diplômés universitaires avec un Bac en 2000, ceux qui ont pu rembourser leur dette en deux ans avaient un revenu moyen de 36 700 \$, par rapport à 32 500 \$ pour ceux qui devaient encore une partie de leur dette.

DETTE* MOYENNE DES ÉTUDIANTS À L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME



* des prêts étudiants du gouvernement

Source : Statistique Canada. Enquête nationale auprès des diplômés, 1990, 1995, & 2000.

JEUNESSE, J'ÉCOUTE

La ligne «Jeunesse, J'écoute» est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an. C'est une ressource de plus en plus importante pour les enfants et les jeunes. Des conseillers professionnellement formés fournissent un soutien immédiat et confidentiel par téléphone ou par Internet à des jeunes dans 3 000 communautés canadiennes chaque année.

Davantage de jeunes communiquent avec «Jeunesse, J'écoute» en ligne. En mai 2004, les services de consultation sur Internet de l'organisme – «Communiquer avec un conseiller» et «Exprime-toi» – ont été relancés avec une navigation et des graphiques améliorés. Le nombre de questions reçues en ligne chaque mois a plus que triplé. L'organisme estime que pour chaque question répondue, en moyenne 33 jeunes de plus vont en bénéficier en lisant la réponse du conseiller.

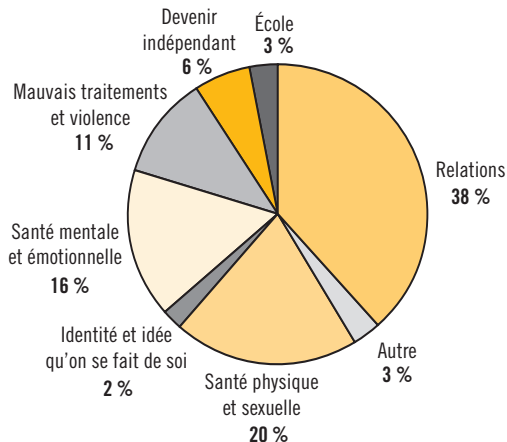
La plupart des jeunes posent des questions au sujet des relations et concernant la santé physique et sexuelle.

Statistiques de «Jeunesse, J'écoute»

- 20 175 heures de consultation par téléphone ont été fournies en 2004 – en hausse sur 20 081 heures en 2003.
- 2 847 messages sur le web ont été reçus en janvier 2005 – en hausse par rapport à 841 en mai 2004.
- 42 agences étaient en opération au Canada en 2004 – en hausse par rapport à 37 en 2003.
- Il y avait 2 500 étudiants ambassadeurs en 2004 – une hausse de 25% depuis 2003.

JEUNESSE, J'ÉCOUTE, 2004

RAISON DE L'APPEL :



Source : Jeunesse, J'écoute, Rapport annuel, 2004.

LOGEMENT

En 2001, 15% de tous les enfants Canadiens de moins de 15 ans – soit 782 400 jeunes – vivaient dans un logement inacceptable. C'était en baisse par rapport à 17% en 1996.

Il y a de nombreuses preuves liant le fait de vivre dans un logement convenable avec l'épanouissement sain de l'enfant. Un logement en bon état, stable et à prix abordable augmente les chances d'un enfant d'avoir un bon rendement scolaire, aide les familles à prendre part à leur communauté et fait partie intégrale de quartiers sains.

Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) un logement acceptable correspond à une habitation qui n'a pas besoin de réparations majeures, qui est convenable dans la taille et la composition du ménage et qui coûte moins de 30% du revenu ménager avant impôts. On considère qu'une famille a «un besoin impérieux de logement» si leur habitation ne répond pas à l'une de ces normes.

Le prix du logement est le principal facteur pour la plupart des Canadiens avec un besoin impérieux de logement, et ces ménages sont surtout des locataires. En 2001, les locataires avaient 3½ fois plus de probabilité d'avoir «un besoin impérieux de logement» que les propriétaires. De toutes les familles de locataires avec des enfants, 34% vivaient avec «un besoin impérieux de logement».

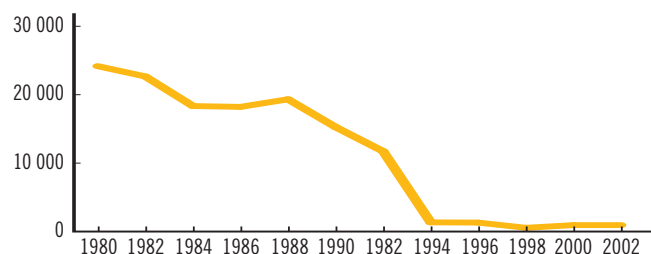
Certains groupes de jeunes sont plus à risque que d'autres. Le fait de vivre dans une famille monoparentale accroît le risque : 41% des enfants en famille monoparentale vivaient avec «un besoin impérieux de logement» en 2001, par rapport à 9,3% de ceux vivant avec leurs deux parents dans une maison familiale. Pour les enfants et les jeunes Autochtones vivant hors réserve, 32% vivaient avec «un besoin impérieux de logement» en 2001, par rapport à 14% des enfants et jeunes non Autochtones.



Construire des logements abordables

Le rôle du gouvernement fédéral en matière de logement s'est dégradé régulièrement depuis les années 1980. En 1993, le gouvernement a décidé d'éliminer toutes les dépenses fédérales pour de nouveaux logements. En conséquence du désistement des soutiens fédéraux et provinciaux, combiné avec la diminution de la participation du secteur privé, très peu de logements de location à prix abordable sont maintenant construits. En 2001, l'Entente sur le logement abordable avait promis un nouveau financement substantiel pour le logement qui serait alloué par le gouvernement fédéral aux provinces et territoires. Quatre ans plus tard, le National Housing and Homelessness Network estimait que moins de 12 000 nouveaux logements avaient en fait été construits ou planifiés – seulement 10% du total promis.

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES, 1980 À 2002



Source : Campagne 2000. Rapport sur la pauvreté des enfants au Canada, 2005.

Le logement dans les réserves

Les conditions de vie déplorables des Autochtones ont à nouveau fait la une en 2005, lorsque les résidents de la réserve de Kashechewan dans le Nord de l'Ontario ont dû évacuer leur communauté à cause du système d'alimentation d'eau qui était contaminé. La couverture par les médias a montré des logements surpeuplés et délabrés manquant d'espace et avec des installations sanitaires inadéquates.

Sur les 398 400 ménages Autochtones au Canada en 2001, près de 20% vivaient dans des réserves. Selon une étude de la SCHL, «Les ménages Autochtones font face à des défis énormes pour obtenir un logement convenable, y compris des faibles revenus, le chômage et des obstacles légaux dans les réserves». Le manque d'habitations – avec un manque estimé de 20 000 à 35 000 unités – résulte en logements surpeuplés, accélère la détérioration des logements et entraîne des effets sociaux et de santé néfastes.

En 2001, 22,4% des ménages Autochtones dans les réserves ne vivaient pas dans un logement convenable et n'avaient pas les moyens de se permettre un logement acceptable. En 2002, 16,8% des logements des Inuit étaient surpeuplés et ils avaient un besoin impérieux de logement. Les Autochtones sont aussi surreprésentés parmi les sans-abri.

Lors de la réunion des Premiers ministres à propos des Premières Nations en novembre 2005, le gouvernement fédéral avait promis 5,1 milliards de dollars sur cinq ans pour soulager les Autochtones de la pauvreté. Le gouvernement avait aussi promis d'améliorer le parc de logements et la maintenance, de répondre aux problèmes d'hébergement d'urgence et de droit de propriété par les Autochtones ainsi que de financer l'amélioration des règlements concernant l'alimentation d'eau dans les réserves.

LES SANS-ABRI

On n'a pas de portrait complet sur les enfants et les jeunes sans-abri au Canada, mais des «clichés» effectués dans nos grandes villes révèlent des chiffres inquiétants. Une étude menée en 2003 par la SCHL a confirmé ce que les centres urbains décriaient depuis des années – l'itinérance parmi les familles est un problème croissant.

La municipalité régionale d'Halifax a fait une enquête sur les sans-abri en 2003 et en 2004. Les jeunes de moins de 24 ans représentaient 31% de ceux faisant partie de l'enquête en 2003, et 34% en 2004. Les problèmes familiaux étaient cités comme la cause principale de l'itinérance : 21% des cas en 2003 et 32% des cas en 2004. Les problèmes familiaux étaient aussi la cause principale d'itinérance chez les jeunes en 2004, tel qu'indiqué par 58% de ceux de moins de 18 ans et par 31% de ceux de 19 à 24 ans.

Le décompte des sans-abri en 2005 dans l'agglomération de Vancouver (Greater Vancouver Regional District Homeless Count) a révélé que la population des sans-abri a doublé depuis 2002 – de 1 049 à 2 112 personnes. Le nombre de personnes à risque de se trouver sans-abri en raison de facteurs économiques a aussi considérablement augmenté – passant de 80 000 personnes en 1991 à 126 500 en 2001.

Le premier rapport d'Ottawa sur les sans-abri a trouvé que les familles avec des enfants de moins de 18 ans restaient plus longtemps dans les maisons d'hébergement que les autres groupes de la population en 2004 – en moyenne 45 jours, par rapport à 40 jours pour les hommes célibataires et 31 jours pour les femmes. Les jeunes de 12 à 18 ans à Ottawa restaient dans les maisons d'hébergement en moyenne 23 jours en 2004.

Calgary a été témoin d'une augmentation régulière du nombre de sans-abri comptés depuis 1994. La population de sans-abri a grossi de 29% de 2000 à 2002, tandis que la population de la ville n'a augmenté que de 5% pour cette période. En 2004, on a compté 104 familles sans-abri – une hausse de 148% en deux ans. (Les familles étaient définies comme un couple avec un enfant ou plus, ou un adulte avec un enfant ou plus). L'augmentation frappante du nombre de sans-abri pourrait en partie s'expliquer par une augmentation du nombre d'établissements sujets de l'enquête.

À Toronto, 11 679 enfants et jeunes de moins de 25 ans avaient eu recours à des maisons d'hébergement d'urgence en 2002 – plus d'un tiers du total. Le nombre de personnes ayant recours à ces refuges d'urgences s'est accru de 21% de 1990 à 2002 (31 985). Le nombre de familles biparentales avec des enfants dans les maisons d'hébergement avait presque triplé depuis 1990.

L'étude de 2003 de la SCHL a cité les raisons suivantes comme principales cause de l'itinérance dans les familles : le manque de logements abordables; la pauvreté, la violence familiale; et le financement insuffisant des programmes sociaux. L'étude comprenait Victoria, Vancouver, Calgary, Winnipeg, la région de Peel, Toronto, Montréal, Québec, Saint John et Halifax. Toronto était la seule ville dans laquelle les familles sans-abri ont diminué. De 1998 à 1999, le nombre de familles monoparentales et biparentales ayant recours à des maisons d'hébergement à Toronto a augmenté, puis a fortement baissé après le 11 septembre 2001. L'étude de la SCHL dit que ce phénomène est en partie dû à l'adoption de politiques d'immigration plus strictes qui ont réduit le nombre de réfugiés et d'autres nouveaux arrivants cherchant un asile temporaire au Canada. La ville de Toronto a aussi attribué la baisse du nombre de sans-abri à la réussite de programmes aidant les familles avec des problèmes de logement et visant à éviter l'itinérance.



L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

La recherche a démontré que l'augmentation de la taille et du nombre des services de soins de santé, comme les hôpitaux, n'entraîne pas nécessairement de meilleurs états de santé. Mais il *est* important d'avoir un accès facile aux soins de santé pour soigner les enfants et les jeunes qui ont des maladies chroniques ou des maladies et blessures qui mettent leur vie en danger et leur assurer un bon départ dans la vie. La *qualité* des services de soins de santé est cruciale pour préserver et améliorer la santé des enfants et des jeunes au Canada.

Le régime public des soins de santé au Canada permet à la plupart des enfants de rendre visite à un médecin. En 2000, 84% de tous les enfants et jeunes de moins de 18 ans avaient vu un médecin au moins une fois dans l'année. Chez les enfants de moins de 6 ans, 90% avaient vu un médecin, ainsi que 83% de ceux de 6 à 11 ans et 78% des adolescents de 12 à 17 ans. Parmi ces jeunes, 80% avaient rendu visite à un médecin de famille et 29% un pédiatre. Il n'y avait pas de différence selon le revenu. Cependant, l'accès à un dentiste montrait des variations : 60% des enfants et des jeunes de moins de 18 ans dans les familles à faible revenu avaient rendu visite à un dentiste au moins une fois dans l'année, par rapport à 76% de ceux dans des familles à revenu plus élevé.

Les questions d'accès aux soins et de délais des soins sont maintenant en tête de l'agenda de la santé au Canada. Ces enjeux sont particulièrement importants pour les familles et les enfants. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, les jeunes sont plus susceptibles que les personnes plus âgées de penser que leurs besoins en soins de santé ne sont pas remplis. C'est particulièrement le cas pour les jeunes femmes de 20 à 24 ans : près de 20% en 2002-2003 ont dit qu'elles n'ont pas reçu les soins de santé dont elles avaient besoin l'année antérieure, en légère amélioration depuis 2000-2001.

Les jeunes avaient aussi plus tendance que les adultes à avoir des difficultés d'accès aux services de santé primaires, y compris des consultations de routine chez un médecin de famille (par exemple visite annuelle ou soins continus pour une maladie) ou des soins pour un problème mineur, ne mettant pas la vie en danger.

BESOINS DE SOINS DE SANTÉ NON COMBLÉS

% QUI ONT DIT NE PAS AVOIR REÇU LES SOINS NÉCESSAIRES L'ANNÉE ANTÉRIEURE

	12 À 14 ANS		15 À 19 ANS		20 À 24 ANS		PLUS DE 25 ANS	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
2000-2001	5,2	5,7	8,7	14,5	13,3	19,8	11,1	14,0
2002-2003	4,5	6,1	7,8	11,7	11,5	18,5	10,0	12,5

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 et 2002-2003.

Soins de santé en médecine parallèle

De plus en plus de Canadiens, jeunes et vieux, ont recours à des soins de santé en médecine parallèle, comme la massothérapie et l'acupuncture. En 2002-2003, c'était le cas de 11,5% des jeunes adultes de 20 à 24 ans, en hausse par rapport à 10,8% en 2000-2001. Les jeunes femmes avaient deux fois plus tendance que les hommes à demander les services de fournisseurs de soins santé en médecine parallèle, et les adolescents plus âgés avaient plus tendance à avoir recours à ce genre de services que les jeunes adolescents.

ONT EU RECOURS À UN FOURNISSEUR DE SOINS DE SANTÉ EN MÉDECINE PARALLÈLE

% QUI ONT CHERCHÉ DES SOINS EN MÉDECINE PARALLÈLE L'ANNÉE ANTÉRIEURE

	12 À 14 ANS		15 À 19 ANS		20 À 24 ANS		PLUS DE 25 ANS	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
2000-2001	2,2	3,1	4,6	7,8	7,5	14,2	8,7	15,0
2002-2003	2,3	3,0	3,9	9,2	7,0	16,2	9,7	17,4

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social, d'après des données de Statistique Canada, Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001 et 2002-2003.



SOURCES

- Campagne 2000. *Une décision s'impose au Canada, 2005*. Rapport sur la pauvreté des enfants au Canada, 2005. Toronto: Campagne 2000.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. «Itinérance des familles : Causes et solutions», *Le point en recherche*, Série socio-économique 03-006. Préparé par le Social Planning and Research Council of British Columbia, juillet 2003.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement. *Indicateurs et données sur le logement découlant du recensement*. Ottawa: SCHL, 2005.
- Ville de Calgary. *Biennial Count of Homeless Persons in Calgary: Enumerated in Emergency and Transitional Facilities, by Service Agencies, and On the Streets – 2004 May 12*. 2004.
- Ville de Toronto. *The Toronto Report Card on Housing and Homelessness*, 2003.
- Friendly, Martha et Beach, Jane. *Early Childhood Education and Care in Canada, 2004*. Childcare Resource and Research Unit, Université de Toronto, 2005.
- Greater Vancouver Regional District. *Fast Facts*. www.gvrd.bc.ca/homelessness/research.htm
- Greater Vancouver Regional District. *Homeless Count 2005: Preliminary Results*.
- Halifax Regional Municipality. *Homelessness in HRM: Portrait of Streets and Shelters*. Planning and Development Services, mars 2005.
- Jeunesse, J'écoute. *Rapport annuel*, 2004.
- Slack, Enid. *Municipal Funding for Recreation*. Toronto : Laidlaw Foundation, mars 2003. www.laidlawfdn.org/files/children/recreation-funding.pdf
- Statistique Canada. *Enquête sur la participation et les limitations d'activités*, 2001. www.sdc.gc.ca/asp/gateway.asp?hr=/en/hip/odi/documents/PALS/PALS004.shtml&hs=pyp
- Statistique Canada. *Recettes et dépenses des administrations locales*. Tableau CANSIM 385-0004.
- Statistique Canada. *Statistiques démographiques annuelles*, 2004.
- Statistique Canada. *Indice des prix à la consommation*, 2004.
- Statistique Canada. *Enquête nationale auprès des diplômés*.
- Statistique Canada. *Résumé des indicateurs des écoles publiques pour les provinces et territoires*. Cat. 81-595 MIF2004022.
- Statistique Canada. «Participation aux études postsecondaires, 1993 à 2001», dans *Le Quotidien*, 16 février 2005.
- Statistique Canada. «Frais de scolarité à l'université» dans *Le Quotidien*, 1^{er} septembre 2005.
- Torjman, Sherri. *Culture and Recreation: Links to Well-being*. Ottawa : Caledon Institute of Social Policy, avril 2004. www.epe.lac-bac.gc.ca/100/200/300/caledon_institute/culture-e/culture.pdf